



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

Madame XX

X

X

X

X

Bouc Bel Air, le X 2023

Commission Régionale de Discipline,
Dossier n°202324-X

Lettre recommandée avec AR.
Précédée d'un courriel : [X](#)

Madame la Présidente,

Par la présente je vous informe que la Commission de Discipline, régulièrement saisie par rapports d'arbitres conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 du Règlement Disciplinaire Général a procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire concernant les incidents qui sont survenus au cours de la rencontre de X n°X du X 2023 opposant l'équipe de l'X à celle du X.

« Au 4^{ème} QT alors qu'il restait 5'13 à jouer suite à une FP sifflée à la joueuse B13 (XX) qui était sa 5^{ème} FP, sa maman identifiée comme étant madame XX s'était levée dans les gradins et s'était emportée verbalement vis-à-vis de l'Arbitre « Elle est nulle cette arbitre » tout en gesticulant et en s'énervant. Une maman spectatrice de X, identifiée comme madame XX lui avait dit de se calmer. Mme XX en montant dans les tribunes pour quitter la salle s'en était alors prise à madame XX. Une bousculade s'était produite entre les deux mamans. Le Délégué du club de X ainsi que le Coach Adjoint de cette équipe étaient rapidement intervenus et madame XX avait quitté la salle. Après intervention de l'Arbitre 1 Mme X auprès des parents spectateurs, la rencontre avait pu reprendre et se terminer sans encombre ».

L'examen des rapports parvenus à la Commission de Discipline confirment le déroulé des faits et mettent bien l'accent sur le comportement condamnable de mamans de jeunes filles de 12 ans, qui, lorsqu'elles viennent supporter leurs enfants doivent respecter les Arbitres et faire montre de sportivité et de tolérance.

Pour Rappel, l'officiel est le garant de l'application de la règle. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu. Comme tout être humain, il peut commettre des erreurs, tout comme le pratiquant, erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme

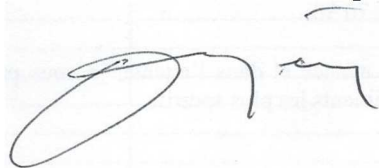
des aléas du jeu. Pour préserver l'équilibre et l'équité des compétitions, ses décisions ne peuvent être contestées ; sauf dans le strict respect de la procédure réclamations prévue à cet effet par les règlements.

Un contact téléphonique établi par le Président de la Commission Régionale de Discipline avec chacune des mamans en cause a permis de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités en qualité d'ADULTE RESPONSABLE qui doivent donner l'exemple et se comporter sportivement ce à quoi mesdames XX et XX se sont engagées.

A défaut les Présidents de leurs clubs respectifs et l'équipe au sein desquelles évoluent leurs enfants pourraient être sévèrement sanctionnés en cas de nouveau débordement.

Aussi, après consultation et avis des membres de la Commission Régionale de Discipline et conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Discipline Générale de la FFBB, il a été décidé de « classer ce dossier sans suite ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel BES', is centered on the page. The signature is fluid and cursive.

Daniel BES
Président par intérim de la CR Discipline SUD

PJ : Un document qu'il serait judicieux de remettre à madame KNAFF Estelle

Copies :

Ligue SUD (Président- Secrétaire Général)

Comité X (Président – Secrétaire Générale)

Club : X